

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 611

présenté par

M. Poisson, M. Daubresse, M. Salen, M. Ginesta, M. Decool, M. Jean-Pierre Vigier, M. Darmanin,
M. Reiss, Mme Rohfritsch, Mme Lacroute, Mme Besse et Mme Genevard

ARTICLE 16 BIS

À l'alinéa 7, après le mot :

« déposée »

insérer les mots :

« ou adressée par courrier recommandé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les modalités de dépôt des candidatures doivent être les plus légères possible.